

SOCIETE A. D. 26

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 17/19, rue Jacquart - 24/26, rue Benjamin Delessert - 93500 PANTIN

DELIBERATION SOCIALE DU 6 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 6 juin,

à 10 Heures.

A la signature de l'acte constitutif de la Société par Actions Simplifiée A. D. 26, les actionnaires, savoir :

- Monsieur Charles-David ZAGDOUN,
- Monsieur Antoine DA SILVA,

représentant à eux seuls l'intégralité du capital social, ont adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires décident de nommer en qualité de :

- Présidente de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Charles-David ZAGDOUN
demeurant 8, Avenue de la Liberté
94220 CHARENTON-LE-PONT

Monsieur Charles-David ZAGDOUN disposera des pouvoirs énoncés dans les statuts.

CDZ AD

Il déclare accepter lesdites fonctions et remercie son associé de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

- Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Antoine DA SILVA,
nom d'usage DA SILVA-LOCQUET
demeurant 76, Avenue Pasteur
93260 LES LILAS

Monsieur Antoine DA SILVA disposera des pouvoirs énoncés dans les statuts.

Il déclare accepter lesdites fonctions et remercie son associé de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président pour accomplir les différents actes nécessaires à la mise en route de l'activité sociale de ladite Société et entrant dans son objet social.

En particulier, ils lui donnent tous pouvoirs pour l'ouverture et le fonctionnement des comptes bancaires ou autres, et l'autorisent à recevoir toutes avances en compte courant des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CPZ AD

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait des présentes ou d'une copie, pour procéder à toutes formalités de dépôt, publicité légale et immatriculation.

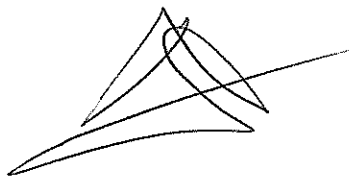
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par les actionnaires.

Lu et approuvé

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général



Lu et approuvé Bon pour Acceptation
des fonctions de président



CDZ AD